



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/2005/83
28 juillet 2005

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS ET FRANÇAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29)
(Cent trente-septième session, 15-18 novembre 2005,
point 5.2.5 de l'ordre du jour)

**PROJECT DE RECTIFICATIF 1 À LA RÉVISION 3
DU RÈGLEMENT N° 14**

(Ancrages des ceintures de sécurité)

Transmis par le Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP)

Note: Le texte reproduit ci-après a été adopté par le GRSP à sa trente-septième session et il est transmis pour examen au WP.29 et à l'AC.1 Il a été établi sur la base du document TRANS/WP.29/GRSP/2004/23, tel que modifié (TRANS/WP.29/GRSP/37, par. 9).

Le paragraphe 2.4.1.1, est supprimé.

Les anciens paragraphes 2.4.1.2 et 2.4.1.3, deviennent les paragraphes 2.4.1.1 et 2.4.1.2.

Le présent document est un document de travail distribué pour examen et commentaires. Quiconque l'utilise à d'autres fins en porte l'entière responsabilité. Les documents sont également disponibles via INTERNET :

<http://www.unece.org/trans/main/welcwp29.htm>